Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
053-200083392-20260126-S01-BC-40-2026-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 04/02/2026
04/02/2026

DÉLIBÉRATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

N° 40/2026
SÉANCE N°1 DU 26 JANVIER 2026

CONVENTION DE PARTENARIAT 2026-2028 ENTRE LAVAL AGGLOMÉRATION ET L'ASSOCIATION CREHA OUEST

À la date mentionnée ci-dessus, le bureau communautaire, légalement convoqué le 20 janvier 2026, conformément au code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance ordinaire, à dix-sept heures zéro minute, dans la salle Ambroise Paré de l'Hôtel Communautaire, sous la présidence de Monsieur Florian Bercault.

Étaient présents
Florian Bercault, Président ; Sylvie Vielle, Nicole Bouillon, Éric Paris, Isabelle Fougeray, Nadège Davoust, Christine Dubois, Bruno Bertier, Patrick Péniguel, Louis Michel, Céline Loiseau, Christian Lefort, François Berrou, Fabien Robin, Vice-Présidents, Bernard Bourgeais (à partir de 17 h 22), Isabelle Eymon, Olivier Barré, Bruno Fléchard, Marcel Blanchet, Patrice Morin, Antoine Caplan et David Cardoso (à partir de 17 h 14), membres du bureau.

Étaient absents ou excusés
Jérôme Allaire, Gwénaël Poisson, vice-présidents, Julien Brocail, membre du bureau.

Était représenté
Michel Paillard a donné pouvoir à Bernard Bourgeais.

Liste des délibérations affichée et mise en ligne le : 28 janvier 2026.

N° 040/2026

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 26 JANVIER 2026

CONVENTION DE PARTENARIAT 2026-2028 ENTRE LAVAL AGGLOMÉRATION ET L'ASSOCIATION CREHA OUEST

Rapporteur : Sylvie Vielle

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-29, L5211-1, L5211-2 et L5211-10,

Vu la délibération du conseil communautaire du 29 juin 2015 validant le principe de constitution d'une Conférence Intercommunale du Logement (CIL),

Vu la délibération du conseil communautaire du 21 mai 2024, approuvant le plan partenarial de gestion (PPG) de la demande de logement social et d'information des demandeurs,

Vu la délibération du conseil communautaire du 18 septembre 2017, approuvant le document cadre de la CIL et la Convention Intercommunale d'Attribution (CIA) pour la période 2017/2027,

Vu la délibération n° 120/2021 du conseil communautaire du 23 novembre 2021 portant délégation d'attributions du conseil communautaire au bureau communautaire,

Vu la proposition de convention de partenariat 2026-2028 entre Laval Agglomération et le Centre Régional d'Études pour l'Habitat de l'Ouest (CREHA Ouest),

Considérant l'intérêt que représente pour Laval Agglomération l'activité de l'association CREHA Ouest, et les services proposés, notamment la plateforme sur l'observatoire augmenté,

Après avis de la commission aménagement, habitat et politique de la ville,

DÉLIBÈRE

Article 1er
Les termes de la convention pluriannuelle de partenariat entre Laval Agglomération et l'Association CREHA Ouest sont approuvés. Laval Agglomération approuve le principe de rester membre adhérent de l'association et d'être représentée au sein du Collège des Collectivités.

Article 2
Cette convention pluriannuelle de partenariat est conclue pour une durée de 3 années (du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2028) et pourra faire l'objet de modifications par voie d'avenants si nécessaire et sous réserve d'un accord entre les parties.

Article 3
Le Président de Laval Agglomération ou son représentant participera aux instances (Conseil d'Administration et Assemblée Générale).

Article 4
Laval Agglomération attribue à l'Association CREHA Ouest une participation annuelle de 7 482 €, sous réserve du vote du budget primitif.

Article 5
Le Président de Laval Agglomération ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

Article 6
Le Président de Laval Agglomération est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Article 7
Il en sera rendu compte en séance du conseil communautaire.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Le Président,

Signé : Florian Bercault